

Réseau
départemental
Relais Parents-
Assistants Maternels

Dans la nuit de l'hiver
Galope un grand homme blanc.
C'est un bonhomme de neige
Avec une pipe en bois
Un grand bonhomme de neige
Poursuivi par le froid.
Il arrive au village
Voyant de la lumière, le voilà rassuré.
Dans une petite maison, il entre sans frapper.
Et pour se réchauffer
S'assoit sur le poêle rouge
Et d'un coup disparaît.
Ne laissant que sa pipe
au milieu d'une flaque d'eau
Ne laissant que sa pipe
et puis son vieux chapeau.

Jacques PREVERT



Sommaire:

Le développement du tout petit : « Colère des tout-petits »

Emmaillotage : Qu'est ce que c'est ? Quels sont ses bienfaits ?

La délégation de garde / La rémunération minimale en vigueur

Formations : « Accompagner à la séparation » et « Préparation du certificat de prévention secours intervenant à domicile »

Les temps d'animation au Relais : Programme des activités

Activité : Mon premier livre d'éveil

Cuisine : Cake au potiron

Le coin des infos : Atelier créatif, conférence, ludothèque ...

Bonne lecture à tous .

Les animatrices des Relais de Haute-Saône

Assistantes maternelles, parents-employeurs vous avez une adresse de messagerie électronique, merci de nous la faire parvenir par mail à l'adresse suivante :

magali.mantion@cc-pays-hericourt.fr. Vous serez ainsi informés au plus vite des actualités sur l'évolution du métier d'assistant maternel et sur les actions mises en place par votre relais.

Relais Parents - Assistantes Maternelles
1 fg de Montbéliard

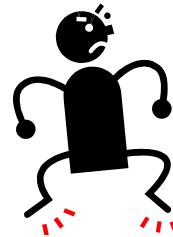
70400 HERICOURT

Secrétariat :

03.84.36.60.66

magali.mantion@cc-pays-hericourt.fr

La colère des tout-petits



Arrêtons de penser que la colère est symptomatique d'un trouble du comportement. Expression naturelle, elle permet au jeune enfant de s'affirmer comme sujet face à autrui. La principale erreur des adultes, souvent démunis devant l'agressivité de l'enfant, consiste à vouloir faire taire la colère. Ecoutez-là !

Chez l'enfant, les manifestations agressives culminent entre l'âge de 2 et 3 ans. Elles correspondent à la phase d'opposition ou période du NON. En chemin vers l'autonomie, il cherche à expérimenter les limites du « Moi ». Ses non intempestifs n'expriment pas un refus ferme et définitif des règles mais au contraire une volonté de se voir fixer des limites, à la fois structurantes et rassurantes. Quand bien même ces colères mettraient vos nerfs à rude épreuve, retenez qu'elles sont nécessaires au bon développement de l'enfant.

EN MAL DE MOTS

Manifestations banales, les colères ne sont pas pour autant anodines. Elles ont nécessairement une cause qu'il vaut mieux identifier, même si l'incapacité de l'enfant à expliciter rend la tâche ardue. Il est important de pouvoir distinguer la cause réelle de la crise de l'élément déclencheur.

Exemple : Jean, 4 ans et ses grands-parents vont se promener au jardin public. En chemin, ils rencontrent des amis. Ils se mettent à discuter mais tout à coup Jean s'énerve, trépigne et se met à pleurer. L'enfant est certainement très impatient d'aller jouer sur le toboggan... ou peut-être qu'il cherche à leur signifier qu'ils ne sont pas assez disponibles pour lui depuis quelque temps. L'enfant à besoin de repères stables pour se construire. Tout changement dans son environnement affectif ou pas, comme un déménagement, l'entrée à l'école, la naissance d'un frère ou d'une sœur, peuvent être source d'angoisses et se traduire par une plus grande impulsivité.

Pas encore à l'aise avec les mots, l'enfant peut parfois avoir recours à la « violence physique » : tirer les cheveux, mordre, donner des coups de pied, casser ses jouets... Si cette agressivité est à considérer avec un certain recul, elle ne doit pas être occultée. Vous devez montrer à l'enfant que son comportement n'est pas acceptable et lui apprendre à se contrôler.

LES BONS ET LES MAUVAIS REFLEXES

Bons réflexes ...

Gardez le contrôle. Ne criez pas plus fort que lui. L'enfant adapte ses réactions à celles de l'adulte (par effet-miroir). Si vous vous énervez et perdez votre sang-froid, vous allez attiser sa colère. Au contraire, si vous savez rester maître de vous, il se rendra compte que vous n'êtes pas réceptif à son énervement et se calmera plus rapidement. **Rassurez-le.** L'enfant en crise est en proie à des émotions fortes et parfois contradictoires. Il a besoin d'être rassuré. Quand il est tout petit, bercez-le, caressez-le ou fredonnez lui une chanson. Quand il est un peu plus grand, parlez-lui calmement avec une voix douce et apaisante. Mais surtout n'essayez pas d'argumenter. L'enfant n'est plus dans un mode raisonnable et n'est donc pas capable précisément d'entendre ce que vous avez à lui dire. Parlez, expliquez. Une fois que l'enfant est calmé, prenez le temps de discuter avec lui. Son « agressivité physique » tient au fait qu'il ne sait pas exprimer par les mots ce qu'il ressent. C'est donc à vous de l'amener à prendre conscience de ce qui lui arrive.

Posez lui des questions ouvertes : Décris-moi ce que tu ressens ... Qu'est-ce qui est difficile pour toi ? Faites preuve d'empathie. Montrez lui que vous pouvez comprendre ce qu'il ressent mais qu'il existe d'autres façons de les exprimer. Enfin, exprimez votre propre ressenti pour que l'enfant puisse se rendre compte que son comportement a une incidence sur les autres, qu'il n'est pas le seul à « souffrir ». Anticipez les ennuis pour éviter les frustrations inutiles. Les compromis sont parfois nécessaires.

Mauvais réflexes ...

Ne culpabilisez pas. L'enfant a besoin de frustration pour grandir et se construire. En se roulant par terre ou en hurlant, il vous demande de lui fixer des limites. Ne lui cédez pas et restez cohérent dans vos décisions. Si vous doutez du bien fondé de ce que vous avancez, l'enfant sera déstabilisé. Des limites floues ou fluctuantes perdent leur côté rassurant. Ne l'humiliez pas. Même si vous êtes agacé, sachez choisir vos mots. Ne dites jamais à l'enfant « tu es insupportable », « tu es méchant ». **Il faut distinguer l'enfant et son comportement.** Réglez le conflit à deux et évitez de le prendre à partie devant d'autres personnes (adultes ou enfants). Evitez les termes définitifs comme « maman ne t'aime plus ». Le lien avec vos enfants se construit avant tout sur l'amour et le regard que vous lui portez. Vous devez donc lui montrer que même s'il se met en colère, votre relation ne change pas. Si vous sentez que vous perdez patience, isolez-le un instant dans une pièce. Il pourra se défouler et évacuer son trop plein émotionnel sans que vous n'ayez à en subir les conséquences.

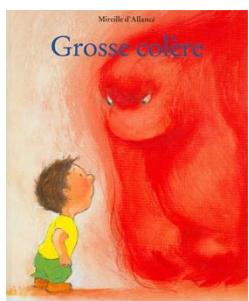
(source : les grands parents.com)

A LIRE



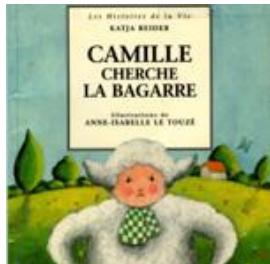
La colère du Dragon

Voilà un petit garçon qui se transforme en dragon lorsqu'il se met en colère... Les mots sont justes, les illustrations sont très belles. La mise en page et la typographie guident le lecteur pour ajuster le ton de sa voix.



Grosse colère

Robert n'est pas de bonne humeur et, pour le punir, son papa l'envoie dans sa chambre. Alors la colère monte tellement qu'il en vomit une chose horrible qui met toute la chambre sens dessus dessous. Quand elle s'attaque au coffre à jouets, la colère de Robert retombe d'un coup... Finalement, la colère ça ne sert à rien du tout...



Camille cherche la bagarre

Camille est de très très mauvaise humeur ce matin et elle le sait! A la fin du livre, des pages pour les parents qui sont très bien faites, avec des idées, des remarques et des contacts.

L'emmaillotage



L'emmaillotage était une pratique courante autrefois, et ce jusque dans les années 70. Aujourd'hui, on relance la pratique, appelée également « *swaddling* », notamment suite aux travaux du Dr Harvey Karp*. Même s'il nous semble quelque peu « bizarre » de ficeler nos bébés comme des petites momies, les bienfaits de l'emmaillotage semblent bien réels.

Qu'est-ce que l'emmaillotage ?

Pendant 9 mois, un bébé est « contenu » dans un espace restreint, où il est en contact permanent avec la paroi utérine. Une fois sorti, il se retrouve libre de ses mouvements, mais un peu perdu. Si on l'enveloppe dans un grand morceau de tissu, ou une couverture, il retrouve la sensation qu'il avait in utero, et se sent rassuré, apaisé, dort mieux et plus longtemps.

Quels sont les bienfaits de l'emmaillotage ?

L'emmaillotage prend tout son sens quand il s'agit du sommeil du nouveau-né. Quand un nouveau-né dort, même paisiblement, il peut se réveiller lui-même en faisant des mouvements brusques et incontrôlés avec ses bras (réflexe de Moro) : il a l'impression de tomber dans le vide. Emmailloté, le bébé est à la fois rassuré et ses mouvements incontrôlés sont limités. Nombre de parents témoignent d'un bébé plus calme, de nuits bien plus paisibles et de siestes plus longues depuis qu'ils pratiquent l'emmaillotage. Pour certains, l'emmaillotage permet également de limiter les coliques de leur nourrisson par la chaleur et la pression que la couverture exerce sur son ventre. Moins angoissé, il dort mieux et vous aussi !

Quand emmailloter son bébé ?

On emmaillote les bébés pour dormir. Mais il est possible également de le faire en fin de journée, pour apaiser les bébés qui souffre de la fameuse « angoisse du crépuscule ». Il est fréquent qu'un bébé pleure en fin de journée, sans raison apparente, sans qu'on puisse le calmer. Même si ce phénomène est connu et fréquent, sa maman se sent néanmoins désemparée en constatant qu'elle ne parvient pas à réconforter son bébé, et les pleurs peuvent devenir très stressants. L'emmaillotage peut alors représenter une aide précieuse pour apaiser ces bébés et permettre à toute la maisonnée de retrouver sa sérénité. Une autre forme d'emmaillotage trouve également tout son intérêt en fin de journée, c'est le portage en écharpe. En effet, l'écharpe de portage enveloppe le bébé comme sa couverture d'emmaillotage, offre à votre bébé le réconfort de votre contact direct et de votre chaleur, et vous permet de poursuivre vos activités. Être porté en écharpe n'empêchera pas non plus votre bébé de s'endormir s'il le souhaite, bercé par vos mouvements et le son de votre voix.

Jusqu'à quel âge peut-on emmailloter les bébés ?

En France, on préconise d'arrêter l'emmaillotage après 3 mois, quand le bébé commence à gigoter, pour lui permettre d'entraîner ses muscles. Mais en Australie et au Québec, des mamans emmaillotent leurs bébés jusqu'à 6 mois. Une fois de plus, tout dépend du bébé, de ce dont il a envie. Certains refuseront catégoriquement de voir leurs mouvements entravés, d'autres se sentiront perdus sans leur cocon, même à six mois. Écoutons-les et faisons-leur confiance. Quoiqu'il en soit, le « *swaddling* » ne se pratique que pour dormir. Pendant les temps d'éveil, le bébé reste tout à fait libre de ses mouvements et libre de développer ses muscles. Si, vous, vous souhaitez arrêter l'emmaillotage en douceur, desserrez la couverture un peu plus à chaque dodo, pour que votre bébé s'habitue petit à petit à ne plus être contenu.

Comment emmailloter son bébé ?

L'important dans l'emmaillotage, c'est d'immobiliser les bras le long du corps. Les jambes, elles, même si elles sont enveloppées, peuvent rester mobiles. On pose le grand tissu carré en diagonale, on rabat un peu la pointe en haut du tissu vers l'intérieur de la couverture. On pose le bébé sur la couverture, avec les épaules au niveau de la pliure, la tête en dehors de la couverture. On allonge le premier bras le long du corps, on rabat la pointe n°2 de la couverture pardessus le bébé et son bras allongé, pour aller la coincer dans son dos, en serrant. On rabat ensuite la pointe n°3 (celle du bas) de la couverture sur ses jambes, sans trop serrer pour laisser les jambes mobiles. On allonge le deuxième bras et on le coince avec le côté du surplus de tissu rabattu sur les jambes. Reste plus qu'à enrouler le bébé avec la 4ème pointe, qui sera coincée derrière son dos également. Oh la jolie *fajita* ! L'hiver, on pourra choisir une couverture fine en polaire. L'été on préférera une couverture bébé légère en coton ou en lin (bio de préférence), ou un grand carré de tissus à langer. On pourra aussi laisser les jambes à l'air libre, en ne rabattant pas la pointe du bas.

Faut-il une couverture spéciale ?

Il n'est pas obligatoire d'investir dans une couverture spéciale. Un couverture simple ou un grand carré de tissu peuvent suffire, du moment qu'ils enveloppent bien le bébé. Si vous souhaitez vous simplifier la vie, des grandes marques de puériculture ont lancé des couvertures spéciales emmaillotage qui regorgent de gadgets sympas:

La *Tender Me* de Premaxx dispose d'un matelas amovible qui soutient le dos et la nuque du bébé quand on le transporte, et d'une ceinture à scratchs pour tenir le bébé à l'intérieur de la couverture.

La *couverture miracle* de Redcastle, elle dispose de poches intérieures pour « ranger » les bras et les jambes, mais les jambes peuvent également rester libres

La *Trendy wrapping* de Snooze baby : très grande, elle peut se transformer un nid d'ange grâce à un jeu de fermeture par pressions, et peut ainsi être utilisée dans le siège-auto de bébé, la poussette de bébé, le transat.

Pour vous procurer une couverture d'emmaillotage, spéciale ou non : www.natiloo.com

* *The happiest baby on the block* - Dr Harvey Karp

1

2

3

4

5



Etape 1 : Boutonnez la ceinture sur la face extérieure de la couverture et placez-là à plat. Placez votre enfant au milieu, légèrement vers le haut, de manière à ce que le haut de sa tête se place au creux des ailes.

Etape 2 : Repliez le rabat de la couverture sur les pieds de votre enfant.

Etape 3 & 4 : Placez les bras de votre enfant le long du corps, et rabbattez les ailes, l'une après l'autre, de façon à limiter au maximum ses mouvements incontrôlés. Il ne s'en sentira que plus en sécurité.

Etape 5 : Fermez la couverture en nouant la ceinture, puis rentrez les pointes d'ailes restantes au niveau des pieds.

LA DELEGATION DE GARDE

La délégation de garde n'est pas prévue par la loi. Elle n'est possible que pour les Maisons d'Assistantes Maternelles. Dans ce contexte, chaque parent peut autoriser l'assistant maternel qui accueille son enfant à déléguer cet accueil à un ou plusieurs assistants maternels exerçant dans la même maison (Art. L. 424-2 de la Loi 2010-425 relative à la création de maisons d'assistantes maternelles).

La délégation de garde ne s'adresse donc pas aux assistantes maternelles qui exercent à leur domicile.

Par son agrément, en matière de surveillance et sécurité, une assistante maternelle est soumise à une obligation de résultat. Si un dommage est subi par un enfant dont elle a la « garde », la responsabilité de l'assistante maternelle est établie sans qu'il y ait à prouver sa faute.

C'est pourquoi, elle doit obligatoirement être assurée en responsabilité civile professionnelle, à son nom, et les parents sont tenus de vérifier que leur salariée a bien répondu à cette obligation (Art 421-9 du Code de l'Action sociale et des Familles).

Dans la mesure où l'agrément est nominatif, la responsabilité de l'assistante maternelle ne peut donc être déléguée à un membre de la famille (ex : mari...), ou à toute autre personne et ce même avec l'accord des parents.

La Convention Collective Nationale prévoit cependant d'annexer au contrat un document relatif à la délégation de garde et aux conditions d'exécution.

Cette délégation ne peut donc être qu'exceptionnelle, justifiée par des circonstances particulières (urgences médicales, par exemple : le propre enfant de l'assistante maternelle est blessé et doit partir à l'hôpital...) qui nécessitent que l'assistante maternelle confie l'enfant à un tiers, en attendant l'arrivée des parents de l'enfant. Elle doit donc pour ce type de situation, être prévue par écrit par les parents et signée par les 2 parties.

La rémunération minimale en vigueur

Augmentation S.M.I.C. de 2.1% au 1er décembre 2011

Le S.M.I.C. horaire brut est de 9,19 €
Le S.M.I.C. horaire net est de 7,11 €

ATTENTION !!!

Le S.M.I.C. pourrait ré-augmenter en janvier 2012, pensez à consulter le site de la PAJEMPLOI pour plus de renseignements !

Salaire horaire minimum légal pour les assistantes maternelles

Brut : 2,59 € (soit 0,281x 9,19€ smic brut)

Net : 2,01 €

* Mode de conversion pour passer du brut au net

Salaire brut = salaire net : 0,7739

Salaire net = salaire brut x 0,7739

Montant de l'indemnité d'entretien au 01/12/2011

- jusqu'à 8h 10 *= 2,65€ (1) par journée
- au-delà de 8h10 = 2,9155€ x durée de l'accueil / 9 (2)

* durée de travail à partir de laquelle l'indemnité légale est supérieure à l'indemnité conventionnelle

(1) montant défini par accord paritaire — article 8 C.C.N.

(2) montant fixé par l'article D.423-7 du code de l'action sociale et des familles .

Soit 3,43€ x 85 % = 2,9155 € pour une journée de 9h (85 % du minimum garanti)

FORMATIONS EN 2012

Accompagnement à la séparation

Formation sur 3 samedis au printemps 2012 (*dates à définir en fonction des inscriptions*)

Total d'heures = 24H00

Nombre de participants : **6 personnes minimum**

OBJECTIFS :

-Gérer les temps de séparation, au quotidien et dans les situations exceptionnelles.

POINTS CLES :

- Les processus d'attachement et de séparation dans le développement de l'enfant,
- Les conditions à réunir pour améliorer les moments de séparation au quotidien,
- L'accompagnement des situations de séparation liées à des évènements spécifiques (*hospitalisation, rupture d'un accueil, divorce, perte d'un parent*),
- Les ruptures brutales ou imprévues,
- Les processus de deuil.



Informations et inscriptions auprès de votre relais au **03.84.36.60.66**

Préparation du certificat de prévention secours intervenant à domicile

Formation sur 3 samedis (*dates à définir en fonction des inscriptions*)

Total d'heures = 24H00

Nombre de participants : **6 personnes minimum**

OBJECTIFS :

- Etre acteur de la prévention des risques dans son quotidien professionnel,
- Prodiguer les premiers gestes de secours.

POINTS CLES : PREVENTION

- Situer son rôle d'acteur de la prévention au domicile,
- Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles ,
- Repérer les situations à risques liées à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain,
- Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse,
- Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution,
- Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes.



POINTS CLES : SECOURS

- Situer son rôle sur son lieu de travail,
- Mettre en sécurité une situation d'accident,
- Réaliser la conduite à tenir adaptée aux signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

Informations et inscriptions auprès de votre relais au **03.84.36.60.66**



Les temps d'animation au relais



JANVIER

Mardi 3 et vendredi 6	Histoire mimée et goûter avec la galette des rois	A la maison de l'enfant	9H15 / 10H45
Mardi 10 et vendredi 13	Collage sur le thème de l'hiver. (coton, brindilles, ...)	A la maison de l'enfant	9H15 / 10H45
Mardi 17 et vendredi 20	Eveil musical	A la maison de l'enfant	9H15 / 10H45
Mardi 24 et vendredi 27	Psychomotricité	A la maison de l'enfant	9H15 / 10H45
Mardi 31	Atelier de modelage	A la maison de l'enfant	9H15 / 10H45

FEVRIER

Vendredi 3	Modelage	A la maison de l'enfant	9H15 / 10H45
Mardi 7 et vendredi 10	Table à savon N'oubliez pas de prévoir des recharges !	A la maison de l'enfant	9H15 / 10H45
Mardi 14 et vendredi 17	Peinture sur le thème de Carnaval avec des confettis	A la maison de l'enfant	9H15 / 10H45
JEUDI 23 FEVRIER Seuls les enfants se déguiseront !!! Merci	Fête de Carnaval !	A la maison de l'enfant	9H15 / 10H45

MARS

Mardi 13 et vendredi 16	Patouille à la maïzena	A la maison de l'enfant	9H15 / 10H45
Mardi 20 et vendredi 23	Psychomotricité	A la maison de l'enfant	9H15 / 10H45
Mardi 27 et vendredi 30	Jeux à la ludothèque	A la maison de l'enfant	9H15 / 10H45

Pas d'animation les 21 et 24 février 2012



En ce début d'année, nous tenions à remercier toutes les assistantes maternelles qui participent aux animations du Relais et qui les dynamisent.

C'est ce qui fait « la vie des Relais ».
Christelle et Magali.

Activité

Mon premier livre d'éveil

Bébé adorera son livre de textures ...

Un livre qui à chaque page lui offre de nouvelles sensations, il adorera le parcourir, froisser les matières, caresser les pages douces ou faire craquer les pages rigides en plastique. Durant la première année de vie ses apprentissages passent en premier par les sens : le toucher, l'odorat, la vue, l'ouïe et le goût !

Attention cependant à ne pas laisser l'enfant seul avec ce livre « fait maison » et de ce fait non homologué !

Les apports sensoriels pour l'enfant :

- Découvrir de nouvelles textures
- Développer les sens
- Délier la main
- Donner à l'enfant le goût des livres et les introduire dans son univers
- Lui faire découvrir un nouveau jeu

Fournitures :

- Des chutes de différents tissus
- Des chutes de carton
- Du papier de verre
- Du plastique de différentes épaisseurs
- Une perforatrice
- Un lien solide
- Des ciseaux



REALISATION DU LIVRE SENSORIEL

- Rassemblez les chutes de différents tissus, papier, carton, papier de verre et plastique
- Découpez chaque chute de la même forme (rond, carré, ...)
- Variez les textures, les épaisseurs, les consistances et les couleurs
- Si vous le pouvez procurez-vous quelques chutes de tissus doux ou pelucheux pour apporter de la douceur sous la paume de votre bébé.
- Le plastique procurera une sensation de froid au toucher qui peut surprendre et amuser votre bébé.
- Le papier de verre apporte son côté grattant inimitable !
- Vous pouvez utiliser des ciseaux ordinaires mais les ciseaux cranteurs éviteront aux tissus de trop s'effilocher. Découper un ou deux trous sur l'un des côtés de chaque "page" du livre et les attacher avec un lien solide.

Le livre terminé, il ne vous reste plus qu'à découvrir toutes les textures et les sensations qu'il offre avec l'enfant !

Source: www.teteamodeler.com

Cuisine

CAKE AU POTIRON



Ingédients

200g de potiron épluché, 20cl de crème fraîche, 125g de sucre en poudre, 3 œufs, 50g de poudre d'amandes, 75g de raisins secs, 150g de farine+une cuillère à soupe, 1 sachet de levure chimique, 1 pincée de sel, beurre et farine pour le moule

Préparation

Préchauffer le four th 6 (220°). Beurrer et fariner un moule à cake. Couper la chair du potiron en dés. Faire cuire 10 minutes à la vapeur, réduire en purée et laisser refroidir. Dans une terrine, battre légèrement la crème avec le sucre. Incorporer un à un les œufs, la purée de potiron et la poudre d'amandes. Rouler les raisins secs dans la cuillère de farine, puis les secouer sur un tamis. Mélanger la levure, la farine et le sel et ajouter à la préparation. Mélanger, la pâte doit être lisse. Ajouter les raisins secs. Verser la préparation dans le moule beurré et fariné. Enfourner à mi hauteur et laisser cuire 10 minutes puis inciser la surface du cake sur toute sa longueur avec un couteau. Baisser la température du four (th 2 ou 140°) et continuer la cuisson 40 minutes environ. Démouler le cake dès la sortie du four et laisser refroidir.

Le coin des infos ...

Ateliers créatifs



Nous vous proposons un moment de rencontre, d'échanges de savoir-faire, réalisation de bricolage simple dans un cadre convivial entre adultes.

- Le mardi 21 février 2012
Réalisation de mosaïques

- Le mardi 17 avril 2012
 - Le mardi 26 juin 2012
 - Le mardi 27 novembre 2012
- (Dates sous réserve de modification.)

à 20H00 à la maison de l'enfant

pour les assistantes maternelles

La ludothèque

Maison de l'Enfant
1 fg de Montbéliard
70400 HERICOURT
03/84/57/21/71
magali.mantion@cc-pays-hericourt.fr

LES TARIFS

- ouverte à tous les publics, une adhésion annuelle obligatoire par famille vous permet d'accéder au Jeu sur place et au Prêt de jeu :
- 20€ par famille de la CCPH,
- 35€ par famille hors CCPH.
Pour le prêt de jeux une caution de 30€ vous sera demandée pour 3 jeux et pour 3 semaines d'emprunt.
- ouverte aux collectivités, aux écoles et aux associations de la CCPH une adhésion annuelle de 30€ vous permet d'accéder au Prêt de jeu.
(Aucune caution ne vous sera demandée mais il y aura une facturation en cas de non retour ou de jeux incomplets.)

Pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à nous contacter !

HORAIRES D'OUVERTURE :

Jeux sur place pour les enfants de 0 à 12 ans accompagnés d'un adulte :
Le mercredi de 14H00 à 17H00.
Prêt de jeux pour toutes les personnes de plus de 12 ans :
- Le mercredi de 8H30 à 12H30
- Le jeudi de 14H00 à 16H00

Ateliers les jeudis de 16H00 à 18H00 pour les services périscolaires.



Votre situation change ...

Numéro de téléphone, déménagement, places disponibles (un enfant arrive ou part de chez vous)...

Pensez à nous prévenir le plus rapidement possible pour nous permettre de donner vos disponibilités, en temps réel, aux parents en recherche d'une assistante maternelle.

Pour ce faire vous pouvez nous contacter par téléphone ou nous rencontrer au relais :

A Héricourt:

Nous vous accueillons au secrétariat :

Lundi \Rightarrow 13H30 à 17H00

Mardi \Rightarrow 11H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

Jeudi \Rightarrow 11H30 à 12H30

Vendredi \Rightarrow 11H30 à 12H30

Nous vous accueillons sur RDV :

Mardi \Rightarrow 13H30 - 17H00

Jeudi \Rightarrow 13H30 - 17H00

Samedi \Rightarrow 8H00 - 12H00

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous laisser un message ou de nous envoyer un mail avec vos coordonnées afin que nous puissions vous recontacter.

Penser à prévenir la PMI pour tout changement de situation (vous déménagez, vous accueillez un nouvel enfant, ...)



IRCEM

Pour mieux vous servir, l'IRCEM modernise et simplifie son dispositif téléphonique. Un numéro unique pour toutes vos questions. Vous pourrez dorénavant les contacter au :

0980 980 990 (numéro non surtaxé).

Réserver dès à présent votre soirée du 24 JANVIER 2012

Au centre d'affaires Pierre Carmien
De 20H00 à 23H00

Votre relais vous propose une soirée d'échanges sur le thème suivant:

« Se séparer de l'enfant »

Avec Mme Anne-Marie Carpentier,

Dans ce quotidien professionnel d'Assistantes maternelles, quelle est la place de l'affectif auprès de l'enfant, de sa famille ?

Quels sentiments puis je m'autoriser ?

Comment les vivre ? Quelle distance choisir ?

Des liens se sont tissés entre l'enfant et moi...

Nous avons eu du bonheur pendant toute cette période qui nous a tous enrichis.

Et maintenant il va falloir se séparer. Chacun sa route... Chacun son chemin ...

Comment puis-je vivre cette séparation ?

Quelles sont les manques, les sentiments que je vais ressentir ? Comment passer ce cap pour à nouveau accueillir d'autres enfants et continuer à m'investir ?

Comment aussi mesurer l'impact de mon investissement auprès de cet enfant et garder au plus profond de moi ce merveilleux que nous avons partagé et qui nous a construits ?

Nous vous proposons une soirée de partage et d'échange sur ce sujet pour vous aider à vivre ces moments incontournables liés à votre profession.

Uniquement pour les assistantes maternelles et autres professionnelles de la Petite Enfance.

SUR INSCRIPTIONS

avant le 13 janvier 2012

« Période de congés payés »

A chaque période de congés payés annuels, il est conseillé à l'assistante maternelle de présenter à son employeur le bulletin de salaire PAJEMPLOI du mois concerné. Il pourront ensemble préciser par écrit les jours de congés pris (*le parent employeur ne peut renseigner cette information en ligne lorsqu'il fait sa déclaration*). Chacun doit y apposer sa signature.